

## **Demande de subvention suite à l'acquisition d'un cycle neuf (avec ou sans assistance électrique)**

Allocation d'une subvention aux résidents de la commune qui achètent un cycle ordinaire et/ou à pédalage assisté neuf, afin de promouvoir la mobilité douce sur le territoire de la commune de Weiler-la-Tour et ce avec une prime unique de 100 €.

### **Attention:**

- Seuls les cycles subventionnés par l'État peuvent bénéficier d'une subvention tel que fixée dans le règlement communal relatif.
- La présente demande est à introduire auprès de l'Administration communale de Weiler-la-Tour au plus tard 3 mois après réception d'un document attestant la subvention obtenue de la part de l'État.

NOM: \_\_\_\_\_

PRENOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

TELEPHONE: \_\_\_\_\_

NO. COMPTE BANCAIRE: IBAN LU \_\_\_\_\_

BANQUE: \_\_\_\_\_

TITULAIRE DU COMPTE: \_\_\_\_\_

**Prière de joindre impérativement une copie du document attestant la subvention obtenue de la part de l'Etat.**

DATE : \_\_\_\_\_ SIGNATURE: \_\_\_\_\_



Vos données seront uniquement traitées dans le cadre de votre demande de subvention. Aucune donnée ne sera transmise à une tierce personne ou société.

